



Voie privée en copropriété une seule voie .

Par Fafa

Bonjour,

Je doit faire des travaux important sur mon pavillon , en lot arrière

Pour des reprises en sous ?uvre , et pris par mon assurance dans le cas de catastrophes naturelles , les travaux vont durée plusieurs mois .

Mon voisin de devant , et celui de derrière chez moi , peuvent t il m interdire de faire ces travaux , ou entraver le déroulement des travaux en invoquant des problèmes de circulation, ou de dégradation de la voie en terre battue , sachant d autres part que j ai demandé à mon assurance de faire un état des lieux avant de commencer les travaux , et d avoir fait un courrier à mes voisins pour leur indiquer, ces travaux en leurs demandant un peu de compréhension . J ai demandé aussi à mon assurance une option pour assistance juridique dans le cas de problème , suis-je dans mon droit pour réaliser ces travaux ?

Merci pour votre réponse .